

N° 185137-2023/1-ACTS/DAJI

Date du : 20 septembre 2023

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

PJ : un projet d'arrêté

Référence : délibération n° 456 du 8 janvier 2009 portant création de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC).

1. Commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD)

Par courrier en date du 31 août 2023, le service du handicap et de la dépendance de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS) a sollicité la province Sud quant à la désignation de ses représentants pour siéger à la CRHD.

Conformément aux statuts de la CRHD référencés ci-dessus, les membres de la commission sont désignés pour une durée de trois ans. Ainsi, l'actuel mandat des membres de la CRHD, nommés par l'arrêté n° 2020-1863/GNC du 24 novembre 2020, est valide jusqu'au 31 novembre 2023.

La DPASS propose les désignations suivantes :

- Dr Georges Medevielle (renouvellement) titulaire, et Dr Bruno Glasman, suppléant pour représenter le collège des médecins de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale ;

- Mme Stéphanie Galliot, titulaire et Mme Cinthia Morizot (renouvellement) suppléante, pour représenter le service de l'emploi de la direction de l'emploi et du logement.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.